



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45127</b>	De <b>M. Jean-Louis Thiériot</b> ( Les Républicains - Seine-et-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Armées</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Armées</b>
<b>Rubrique &gt; défense</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Eurodrone - Airbus choix moteur General Eletric Avio plutôt que Safran	<b>Analyse &gt; Eurodrone - Airbus choix moteur General Eletric Avio plutôt que Safran.</b>
Question publiée au JO le : <b>05/04/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot interroge Mme la ministre des armées sur la décision annoncée par Airbus le vendredi 25 mars 2022 d'utiliser pour le programme Eurodrone le moteur General Electric Avio alors que Safran, entreprise française en partenariat avec d'autres acteurs européens, proposait une autre solution de motorisation. Bien que la société Airbus indique que le moteur serait *Itar free*, M. le député fait part au Gouvernement de ses doutes quant aux garanties permettant de s'assurer que le Gouvernement américain n'inscrira pas postérieurement sur la liste *Itar* les composants du moteur. Par ailleurs, il lui demande si ce n'est pas un mauvais signal pour l'Europe de la Défense de choisir un moteur américain pour un projet financé par des fonds européens. Il rappelle à Mme la ministre qu'il s'agit à ce stade d'une décision de l'industriel et que les États commanditaires de l'Eurodrone ont encore la possibilité de s'y opposer. Il lui demande dès lors quelle sera la position de la France.